
COLUMBIA LIBRARIES OFFSITE
1002564645


SIGILLVM · COLLEGII · COLVMBIAE · NOVI · EBORACI
IN LVMINE TVO VIDEBIMVS LVMEN

Pil voine

Cie Surveillance
Clamecy II

pilevoine.

32

SAMUEL BERNARD

Certains descendants de Samuel Bernard se demandent parfois si leur intelligent aïeul était d'origine hébraïque. Il est impossible de l'affirmer comme de le nier, car les Bernard venaient d'Amsterdam, ville qui fut ouverte aux juifs dès le début du seizième siècle. Ils y vinrent en foule, surtout d'Espagne et de Portugal. Les protestants y furent également fort nombreux. Quant au nom biblique de Samuel, il est également répandu dans les deux religions. Le plus sage est donc de ne point s'entêter dans des recherches aussi vaines qu'inutiles et de s'en tenir aux faits authentiques.

La famille Bernard était, au début du dix-septième siècle, une respectable famille protestante établie à Paris, dans le faubourg Saint-Germain ; et les ancêtres du grand financier commencèrent à se faire remarquer par des talents artistiques.

Samuel Bernard, peintre du roi, avait eu de sa femme, Madeleine Le Queux, quantité d'enfants. Le sort leur distribua à tous une part égale, mais l'un d'entre eux ayant du génie se distingua des autres membres de la famille ; ceux-ci ne lui en témoignèrent jamais ni jalousie ni rancune secrète, bien qu'ils eussent à soutenir les luttes mesquines des existences moyennes. On peut, de 1680 à la mort de Louis XIV environ, suivre ces luttes, avec leurs hauts et leurs bas. Petits bourgeois parisiens, ils avaient des ramifications dans cette partie du commerce qui touche de très près à la banque, car leur activité ne réussit vraiment que dans le négoce de

l'argent. En Samuel Bernard cette sève s'épanouit magnifiquement, et il devient le plus grand financier de son temps. Quand Madeleine Bernard, sœur de Samuel Bernard, épousa, le 18 septembre 1679, à la paroisse Saint-Jean-Engrat à Paris, M. Horquelin, fils de Iezemie Horquelin, on voit que la famille Bernard avait de bonnes accointances dans la petite bourgeoisie parisienne, représentée par Tomasset, oncle paternel de la future, marchand apothicaire de Paris, et aussi dans le petit négoce juif et cosmopolite de l'époque. Iezemie Horquelin amena à la noce de Madeleine son frère Abraham et ses autres proches israélites, marchands comme lui dans diverses villes de France, d'Allemagne et d'Angleterre. Le commerce juif d'argent ou de marchandises, petit ou grand, a toujours compris que sa force résidait dans un échange international qui n'a cure des frontières.

Tel fut l'entourage de Samuel Bernard au début de son existence.

Comment Samuel Bernard arriva-t-il à sortir de cette médiocrité? A quel moment de sa vie les cheveux d'or de l'occasion passèrent-ils à sa portée? Bien que l'esprit humain ne puisse guère prévoir au delà d'une période de cinquante ans, il y a des cerveaux assez puissants pour posséder le don de démêler l'avenir et, avec rapidité et décision, savoir profiter des circonstances heureuses et inattendues. Tel Samuel Bernard. Suivons-le sur la bonne route où sa prescience le guida.

« Le dimanche matin, troisième décembre 1651, a été baptisé par M. Daille, Samuel, fils de Samuel Bernard et de Madeleine Le Queux, né le 28 novembre 1651. Présenté par Jacques Brisval et Marie Bernard. »

Ramené du temple protestant de Charenton, où il reçut ce baptême, au domicile de son père, peintre du roi, rue de l'Université, le jeune Samuel y croît sinon en beauté, du moins en intelligence au milieu de ses nombreux frères

et sœurs. Si les arts ne le tentent pas assez pour en faire une carrière, l'atmosphère artistique qui entoure ses premières années influence sûrement son goût et explique le discernement qu'il y montra par la suite. Pour l'instant, il veut gagner son existence vite et bien. A vingt-cinq ans, il est déjà reçu de la corporation des marchands drapiers, et il s'enrichit considérablement dans le commerce de dentelles et de joaillerie (1).

Il tenait boutique paroisse de Saint-Leu-et-Saint-Gilles,

(1) *Brevet de marchand drapier* (17 *juin* 1676).

Nous Maîtres et Gouverneurs de la Confrérie de Saint-Louis, jadis Roy de France, fondée en l'Église du Saint-Sépulchre de cette ville de Paris, rue Saint-Denis, et Gardes de la Marchandise de Mercerie, Grosserie Drap d'or et d'argent, Soye et joaillerie, en icelle ville, certifions avoir noblement reçu SAMUEL BERNARD, natif de Paris, MAITRE DU DIT ÉTAT, après qu'il nous a été certifié de preud'homie et être Français suivant l'ordonnance, par nous trouvé capable et expérimenté, et que les ordonnances du dit métier lui ont été lues, lesquelles il y a promis comme aussi lui avons enjoint garder, observer et entretenir ponctuellement, sans faire aucune manufacture préjudiciable aux Privilèges du dit État. Portera honneur et révérence aux Gardes tant du présent que de l'avenir, les avertira des abus et malversations qu'il saura être faites contre les dites marchandises tant par les marchands merciers, que marchands forains courtiers et autres quelconques sitôt qu'il pourra en avoir connaissance ; ne fera aucun acte de courtier de la dite marchandise, ne fera semblablement aucune Société ni Compagnie avec aucune personne s'ils ne sont merciers marchands reçus maîtres et résidant en cette ville ; ne fera aucune commission, ne prêtera sa marque à qui que ce soit, tiendra boutique ouverte, magasin, tapis sur rue en cette ville dedans le palais, dehors ou es-faubourgs et ne pourra tenir ni autre pour lui qu'une seule boutique, banc ou échoppe du dit état es-dits lieux ; ne prendra aucun apprenti qui soit marié ou qui se puisse marier durant son apprentissage qui sera de trois ans, ne prendra qu'un seul apprenti, lequel avertira qu'il ne pourra être reçu maître au dit Corps qu'il n'ait servi les maîtres trois années après son apprentissage expiré ; sera également tenu qu'à chacun apprenti qu'il fera, de venir prendre au bureau, quinze jours après la date du dit Brevet, Lettre pour le droit de service des dits apprentis, lesquels seront « tous vrais français et non autres », ce qui est très précisément défendu par les ordonnances. Et s'il veut se servir d'aucun étranger, ne pourra les prendre que pour deux ans, afin qu'ils ne puissent acquérir le privilège et dont le dit maître sera tenu de les avertir pour n'être abusés ni trompés ; ne contreportera ni ne fera contreporter aucune marchandise dans la dite ville et faubourg ni dans les hostelleries, gardera les commandements de Dieu et ceux de l'Église sans exposer ni vendre aucune marchandise les

rue Bourg-l'Abbé, jadis un lieu de promenade et d'attraction, et maintenant en partie détruit par le boulevard Sébastopol. Le marchand de dentelles d'or cherche femme dans le quartier et, au commencement de 1681, il épouse Madeleine Clergeau, fille de la meilleure faiseuse de mouches de la rue Saint-Denis, ainsi qu'il est prouvé par une quittance de l'Hôtel de ville signée des deux époux, à la date du 2 mai 1681, leur faisant remise pour une somme de 150 livres.

Leurs deux premiers enfants, Samuel et Gabriel, moururent en bas âge; ils eurent comme autres enfants : Madeleine, née en 1684; Samuel-Jacques, né en 1686; Gabriel, né en 1687, et un troisième fils dont on n'a pas retrouvé l'acte de naissance, seulement connu sous le nom de La Livinière. De la rue Bourg-l'Abbé aux jardins de Marly il y a une belle courbe, et, au lieu de voiler la simplicité de ces débuts, il faut au contraire admirer une pareille force ascensionnelle.

Sur ces entrefaites, Samuel, écoutant les conseils de son père, un homme prévoyant et avisé, eut l'esprit de suivre son exemple, et il abjura le protestantisme à l'église de Saint-Michel en la ville de Saint-Denis, le 17 décembre 1685.

Au temps qu'il était encore protestant, d'Artagnan, le major du régiment des gardes, lui avait écrit de se faire catholique, apostolique, romain, et de lui envoyer

Dimanches et Jours de fêtes, sous les peines portées par les ordonnances.

Lequel nous a présentement payé la somme de dix livres pour le droit accoutumé, sans préjudice de quarante sols parisis pour le droit du Roy, lesquels lui avons enjoint de payer incontinent et sans délai, ou à son receveur pour lui, à ce commis et député par Sa Majesté ou par ses officiers au Châtelet de Paris et en retirer certificat ou quittance, à la charge aussi de faire prêter le serment et se faire recevoir à M. le Procureur du Roy au Châtelet et de payer et continuer dorénavant par chacun an dix sols parisis à la dite Confrérie et Communauté au jour et fête de Saint-Louis et lors de l'acquete d'icelle le tout ci-dessus sous la peine de perdre son droit au dit État.

En témoin de ce, nous avons fait mettre à ces présentes le scel du dit État et le seing de l'un de nous à ce commis.

son abjuration et celle de toute sa famille « pour lui ôter le chagrin d'être obligé de lui en faire », car il est « au désespoir d'être commis pour pareille chose, surtout quand il faut que cela tombe sur une personne comme vous ». Malgré sa conversion, il fut « dragonné », réclama 10 000 livres pour les dégâts causés et produisit, à l'appui de sa demande, la copie de son acte d'abjuration, ainsi que celle de sa femme, attestée par l'archevêque de Paris.

« Je, Samuel Bernard, marchand bourgeois de Paris, y demeurant rue Bourg-l'Abbé, paroisse de Saint-Leu-et-Saint-Gilles,

« Crois de ferme foi tout ce que l'Église catholique, apostolique et romaine croit et professe. Je condamne et rejette très sincèrement toutes les hérésies et opinions erronées que la même Église a condamnées et rejetées. Ainsi Dieu scit à mon aide, et les saints Évangiles sur lesquels je jure de vivre et mourir dans la possession de cette même foi : Et ce entre les mains de M. Guillaume Parra, prêtre curé de Saint-Michel de la ville de Saint-Denis en France, paroisse de Paris, en présence des témoins soussignés :

« M. Abel Gourgeon, prêtre, et Jean Bruneau, demeurant en ladite ville de Saint-Denis.

« Fait audit, ce 27e jour du mois de décembre 1685. »

Peu après, Samuel abandonna le commerce pour faire de la banque. Il fonda à Paris un établissement de crédit, car beaucoup des protestants obligés de quitter la France lui avaient confié la plus grande partie de leurs fonds, et il avait la correspondance pour leurs affaires ; d'autre part, ses parents, désireux de lui venir en aide, le tiennent quitte de toutes les sommes qu'ils lui ont avancées jusqu'à ce jour, le 29 mars 1687 (1).

(1) 29 mars 1687.

Accord entre Samuel Bernard père et Madeleine Le Queux, sa femme, d'une part et Samuel Bernard leur fils.

Nous soussignés reconnaissons avoir aujourd'hui compte avec notre

Libéré de tous passifs, inspirant la confiance, il aborde résolument les grandes affaires, et son merveilleux instinct financier lui fit faire d'heureuses spéculations, notamment à l'étranger, tant et si bien que, le 4 septembre 1697, Dangeau écrit dans son *Journal :* « Samuel Bernard est présentement le plus grand banquier de l'Europe. »

Au dix-septième siècle, les finances françaises étaient régies d'une façon fort incommode et même, dans un grand royaume comme la France, le crédit était presque introuvable. Colbert lui-même fut dans la quasi-impossibilité de réunir le million qu'il lui fallait pour payer une dette pressante aux Anglais, et quand il succéda en 1661 à Mazarin, Louis XIV disait en parlant des finances : « La manière en laquelle s'étaient faites la recette et la dépense était une chose incroyable. » Les particuliers ne voulaient pas confier leur argent au roi, c'est-à-dire à l'État, craignant avec raison les coups de force.

Les banquiers seuls remplissaient cet office et traitaient directement ces affaires avec les contrôleurs généraux des finances ; leur office était d'autant plus précieux que les dépenses occasionnées par les guerres étaient souvent plus fortes que les recettes. Sous Louis XIV les intendants des finances furent Colbert (1619-1683), Pontchartrain (1689-99), Chamillart (1699-1709), puis Desma-

fils Samuel Bernard et sommes convenus ensemble que tous les papiers de telle force et qualité qu'ils puissent être qui se trouveront entre nos mains et à notre profit, soit par reconnaissance, que quelques sommes empruntées ou autres papiers signifiant reçus, promesses, sont par le présent papier entièrement annulés, de telle manière que s'ils n'avaient jamais été faits de même que s'il se trouve quelques papiers des qualités susdites entre les mains de mon dit fils ou de telle autre manière que ce puisse être par garantie ou autrement, ils demeureront aussi entièrement annulés et comme n'ayant jamais été faits, attendu que nous avons ce jourd'hui compté ensemble et sommes demeurés réciproquement quittes de toutes choses généralement quelconques jusqu'à ce jourd'hui.

Fait à Paris, ce 29 mars 1687.

Signé : Samuel Bernard, M. Lequeux, S. Bernard.

rets ; tous ces contrôleurs généraux entretinrent une volumineuse correspondance avec Samuel Bernard au sujet des prêts qu'il était seul capable de fournir pour les besoins de la guerre. C'est à lui qu'on s'adresse pour faire constamment jaillir cette nappe d'or souterraine qui devait nourrir les troupes affamées pendant les campagnes de Flandre et du Palatinat, pendant la guerre de la succession d'Espagne. La première fois qu'il est officiellement question de Samuel Bernard, c'est à propos de la succession au trône de Pologne, convoité par Louis XIV pour François-Louis de Bourbon, prince de Conti, et le banquier envoie à son correspondant de Dantzig des lettres de change pour 200 000 écus ; Saint-Simon raconte le fait dans ses *Mémoires*.

« Le roi (prince de Conti) lui donna 2 millions comptant et 400 000 francs à emporter avec lui, et 100 000 francs pour son épargne, entre toutes les remises faites en Pologne que Samuel Bernard s'était chargé d'y payer tant en l'argent du Roi que celui de M. le prince de Conti. » Et Dangeau, dans son *Journal*, dit que « M. de Pontchartrain avait envoyé quérir Samuel Bernard pour lui ordonner de trouver, dans les vingt-quatre heures, 700 000 livres en or dont on avait besoin pour faire partir M. de Conti. Samuel Bernard revint au bout de vingt-quatre heures et trouva un million en or et 10 millions en argent. Jamais le crédit n'a été si grand, la confiance qu'on a dans le roi est à tel point, qu'après neuf ans de la plus grande guerre du monde, le roi trouve tant d'argent qu'on veut, à 6 pour 100, et au commencement de la guerre on n'en trouvait qu'à 12 pour 100. »

Ce brillant état de choses ne devait pas durer. Il est utile, pour bien se rendre compte du rôle important tenu par Samuel Bernard dans le fonctionnement de l'État, de montrer : 1° comment s'établissait l'équilibre entre ces deux balances, dont l'une supportait les dépenses, et l'autre les fonds sans cesse demandés au banquier ;

2º l'obligation où se trouvait Louis XIV de maintenir coûte que coûte la prépondérance de son royaume.

Le roi Charles II d'Espagne n'ayant pas d'héritiers et sa fin étant proche, des compétiteurs acharnés se préparaient à recueillir le formidable héritage de Charles-Quint. Louis XIV ne pouvait donc se désintéresser d'une question dont l'équilibre de l'Europe dépendait. Faisant surveiller, ainsi que les autres puissances, les intentions vacillantes du roi podagre et mourant, il recevait cette lettre intéressante de son ambassadeur, le duc d'Harcourt, sur l'état des esprits en Espagne au commencement de 1700 :

Le duc d'Harcourt à Chamillart (1700).

Le principe du mauvais état où est ce royaume vient du peu de santé de Sa Majesté Catholique et d'ailleurs du peu de connaissance qu'il a de ses sujets, n'en conaissant pas, ou parce que ce n'est pas l'usage ici de pratiquer les hommes, et le Roy encore moins que les particuliers, de manière qu'il ne connaît que par les yeux d'autruy qui le trompent et se trompent souvent eux-mêmes, chacun agissant selon ses propres intérêts et personne ne songeant à ce qui est bon à l'État et au Roy.

Vous jugerez facilement combien le peu de justice engendre les vices dans une nation cependant qui craint plus le châtiment que toute autre.

Plusieurs des conseillers sont vieux, mais avec peu d'expérience

Le conseil de guerre se mêle de beaucoup de choses qui ne regardent point la guerre et pas un d'eux n'y a jamais été ; cependant on y décide hardiment sur les affaires de terre et de mer où ils sont également ignorants et sur les pays les plus éloignés de cette monarchie, sans se servir d'autre carte que d'une mappemonde. Aussi n'y a-t-il ici ni troupes, ni vaisseaux, ni qui les sache conduire ; pour des généraux, ils le sont tous et cependant il n'y en a pas un. Tout le monde est tombé dans une oisiveté insurmontable, personne ne voulant servir, parce que l'homme de guerre ici n'est pas seulement regardé.

De l'oisiveté, ils sont tombés dans la débauche, tenant force filles en chambre, dont on se déshabitue difficilement. La vie que l'on mène y contribue beaucoup parce qu'il n'y a point de cour ; aucune visite de dames ni d'hommes, aucun repos ni grand ni petit, et le fils ne mange pas avec le père ; aucun jeu,

aucune chasse, aucune promenade sinon avec un gentilhomme au-devant du carrosse; aucune partie de campagne, aucune assemblée ni bal, ni opéra, ni comédie; ce sont tous chartreux, et ils ne se connaissent pas entre eux-mêmes. Et ceux qui ont de l'argent le mangent sac à sac, n'y ayant aucun lieu sûr où le mettre. Voilà, monsieur, le commencement de ce que vous désirez; je continuerai de temps en temps de satisfaire votre curiosité.

D'HARCOURT.

Quand le roi Charles II mourut, Louis XIV soutint les droits au trône de son petit-fils, le duc d'Anjou, et se lança dans de nouvelles guerres.

Mais, de l'avis des ambassadeurs, la campagne aurait dû cesser le plus vite possible, car, en se prolongeant, elle devait aboutir à une issue plus ou moins fatale. Ainsi M. de Marsin, représentant le roi auprès de Philippe V, écrit ceci à Chamillart en 1702 :

« Les Espagnols sensés avaient toujours compté que dans l'État présent de leur monarchie, vu le peu de secours qu'on pouvait espérer pour soutenir la guerre, il était nécessaire d'acheter la paix, et il est certain qu'il faut que l'Espagne, bon gré mal gré, se conforme à ce que la France réglera avec le reste de l'Europe, quand elle fera un traité. »

M. de Marsin est persuadé que la paix est d'une absolue nécessité et surtout pour la France, qui porte seule tout le faix de cette guerre qu'elle ne soutient que pour l'Espagne.

« C'est pourquoi il paraît à ma faible et mauvaise cervelle qu'il faudra se prévaloir des efforts extraordinaires que l'on fait cette année pour ménager la paix, car, sans trop se flatter, on ne doit pas présumer après la fin de la campagne prochaine d'en pouvoir soutenir encore une autre aux mêmes conditions dans des pays aussi éloignés de la France, ce qui fait la ruine tant en hommes qu'en argent. »

Néanmoins, pendant près de douze ans, les armées fran-

çaises piétinent l'Europe sans arrêt. Les Impériaux, les Français et les Espagnols se disputent le Milanais. Toutes les frontières de France sont menacées : la Franche-Comté, l'Alsace, la Bourgogne sont convoitées par l'ennemi, et cette guerre, commencée par mesure diplomatique, se continue pour la simple défense du sol national. Catinat, Villars, Vendôme, La Feuillade, Boufflers, souvent battus et rarement vainqueurs, essuyèrent les défaites de Ramillies, Oudenarde, Blenheim, Malplaquet, remportées par Marlborough et le prince Eugène. Seule, la victoire de Denain, remportée par le maréchal de Montesquiou, arrêta l'invasion de l'ennemi, et la paix d'Utrecht put être signée (1714). Louis XIV semblait avoir l'œil moins clairvoyant ; le commandement de ses armées fut souvent donné à la faveur. Ainsi Chamillart confie à l'incompétence de son gendre, La Feuillade, fils du valeureux maréchal, la défense de la Lombardie, où il se fit battre par le prince Eugène. Mais La Feuillade se rendait si bien compte de son peu de mérite que, débordant de reconnaissance, il imite à son insu un texte de Shakespeare, et écrit à Chamillart d'une façon moins poétique mais aussi ardente :

« C'est peu de dire aimer, mon cher beau-père, je vous adore, et s'il n'y avait pas un bout aux sentiments les plus tendres, comme à toute autre chose, les miens augmenteront tous les jours pour vous.

« Que je serais heureux si le Roy pouvait dire à mon cher beau-père : « Je vous remercie de tout mon cœur de « m'avoir poussé à élever votre gendre ! »

« J'extravaguerais si je m'entretenais longtemps d'une pensée si douce. »

Mais cette belle lettre ne valait pas une belle victoire.

Ces guerres imposées par la force des choses expliquent les incessantes demandes, les surcharges imposées au trésor public, la création de nouveaux impôts, la perturbation terrible des finances. On verra par la suite

comment Samuel Bernard fut seul à en supporter tout le poids. Aussi suit-il de près les opérations du Trésor, conseillant ou soutenant le crédit tour à tour.

L'érudit M. Victor de Swarte a dépouillé aux archives nationales la comptabilité du sieur Bernard (1700-1715), qu'il analyse dans une savante étude intitulée : *Un Banquier du Trésor royal au dix-huitième siècle.* Il ressort de cette étude que Samuel Bernard fut sans contredit le ministre occulte des affaires étrangères et des finances pendant les vingt dernières années du règne de Louis XIV.

Prenant part à tout le mouvement financier avec une telle autorité qu'on ne pouvait ni ne voulait rien décider sans lui, les événements du royaume, petits ou grands, font ricochet sur son cerveau qui en détermine la direction.

En 1693, la guerre coûte-t-elle la somme de soixante-deux millions, Samuel Bernard conseille à Pontchartrain d'adopter l'évaluation des écus d'argent à trois livres douze sols et des louis d'or à quatorze livres. M. de Penautier, trésorier des états du Languedoc, n'a-t-il plus de subsides pour la guerre du Milanais en 1702? Samuel Bernard l'aide à emprunter sur la place de Gênes une somme de deux millions. Le grand banquier s'oppose au renvoi d'Eudes, le directeur particulier de la Monnaie, comprenant que celui-ci a la confiance du public et que son départ amènerait une panique et l'obligation de payer instantanément une foule aux abois. Michel de Chamillart remplaça Pontchartrain à la fin du siècle, mais il n'avait pas le génie nécessaire pour remédier au mauvais état des finances quand il en prit la direction. Le roi lui-même ne se faisait aucune illusion sur la situation misérable du Trésor : « Je vous serai obligé, avait-il dit en l'installant, si vous pouvez trouver quelque remède et ne serai point du tout surpris si tout continue d'aller de mal en pis. » Il eut cependant assez d'intelligence pour imiter son prédécesseur, en suivant scrupuleusement les

avis de Samuel Bernard, lui envoyant le plan de chaque a ée relative aux cours des monnaies françaises et é gères, lui remettant toutes les prévisions des recettes par mois, lui demandant de les annoter et de les m ifier. S. Bernard lui explique qu'il faut agir du jour au lendemain pour la création urgente de rentes mobilières et lui envoie ce mémoire :

Samuel Bernard à Chamillard.

Mémoire à lire au Roy pour la création de rentes mobilières.

Paris, le 27 janvier 1702.

Monseigneur,

L'auteur du Mémoire que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer se trompe quand il fait comparaison de sa proposition avec ce qui se passe en Hollande. Cela n'a nulle ressemblance ; cependant je ne peux pas m'empêcher de vous dire que, dans la rareté d'argent où nous sommes, je crois que vous ferez très bien de vous servir du moyen qu'il propose à Votre Grandeur. De tous les maux, le plus grand est celui de la rareté où nous sommes, car on ne trouve de l'argent à aucun prix ni sur aucun papier.

Plusieurs personnes m'ont parlé déjà de cette proposition : je remarque même que le public la goûte assez. J'ai fait semblant de n'en rien savoir, parce que je crois qu'il la faudrait exécuter du jour au lendemain, sans en rien dire auparavant, et jusque-là il est très nécessaire que cela soit très secret.

Vous voulez bien, monseigneur, que je vous fasse une observation qui est de faire des billets depuis 100 livres jusqu'à 1 000 livres, même jusqu'à 1 000 écus si vous le trouvez à propos, parce que cela évitera le grand nombre qu'il en faudrait faire s'ils étaient tous de 100 livres, et vous ordonnerez, dans la déclaration du Roy, qu'ils auront cours dans tous les payements pour un quart sur les sommes qu'on aura à payer, et que jusqu'à la somme de 399 livres on sera obligé de payer en argent comptant, mais que depuis 400 livres et au-dessus on sera obligé de prendre en engagement le quart des dits billets. Vous n'avez pas de temps à perdre, monseigneur, l'argent est d'une rareté qui surpasse tout ce que nous avons eu jusqu'à présent.

Vous avez oublié, monseigneur, de signer le double du Mémoire que j'ai eu l'honneur de vous envoyer ; je vous supplie très humblement de le vouloir faire.

Je suis avec un attachement inviolable et un très profond respect, monseigneur, de Votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur,

BERNARD.

Qu'il s'agisse d'une réglementation des matières métalliques, favorisant les commerçants de Rouen et de Bayonne, au préjudice de ceux de la Rochelle, le financier intervient en rétablissant l'égalité, tel un ministre de la troisième République essayant d'apaiser les vignerons de Champagne. Samuel Bernard ne perd pas de vue l'important service des armées, pour lequel il avance des fonds considérables à Berthelot de Pléneuf pour la Flandre, il assure le service des troupes en Bavière à 6 pour 100 alors que les autres banquiers ne s'acquittent qu'à 10 pour 100, car, par son habileté et les ressources de son imagination, il s'entend assez bien avec les commerçants pour établir les services des vivres par des moyens impossibles à d'autres concurrents. Mais, ayant déjà avancé 3 millions en assignations et 3 millions en monnaie, il se plaint à M. Le Rebours, neveu de Chamillard, de n'être pas remboursé assez rapidement, ce qui va commencer à le gêner ; il mêle les flatteries aux plaintes dans sa lettre à Le Rebours. « Vous pouvez assurer Mme de Chamillard qu'elle aura son thé pour Fontainebleau et vous aussi, monsieur, le vôtre. J'ai poussé mon crédit et mon industrie à bout depuis plus de deux mois, vous avez plus de 5 millions et demi à me remplacer de vieux, j'ai plus de 4 millions d'assignations courantes qu'on me paye fort mal. J'ai fait mon mois de janvier de l'année prochaine qui se monte à 4 millions, cela fait 13 à 14 millions dont je suis en avance, et il me faut présentement songer à d'autres 4 millions pour février. Je vous supplie très instamment, monsieur, de vouloir bien faire attention ; cela devient sérieux, et il me semble que je me livre d'assez bon cœur pour n'être pas abandonné. »

Les conseils que Samuel Bernard donna en 1704 furent

suivis et atténuèrent pour un certain laps de temps les funestes effets du discrédit général. On sent des craintes, dans ce mémoire adressé à Chamillard.

Mémoire.

Le rabais publié n'a fait aucun effet, ainsi que je l'avais prévu, l'argent est plus serré que jamais, et le public fort inquiet de ce qu'ils feront des billets de la monnaie qui leur resteront à la fin de l'année. La plupart de ceux qui seront dans le mouvement sont porteurs des billets de la monnaie, et comme ils ont tous les jours des paiements à faire, ils ne sont pas en état de les convertir pour en recevoir l'intérêt. Le public murmure beaucoup de c qu'on refuse les billets de la monnaie au Trésor royal, aux gabelle et aux parties casuelles, il prétend que ce sont les endroits où il devraient plutôt être reçus. On ne pourra pas se dispenser d'or donner qu'ils en reçoivent, afin de faire connaître que le Roi le regarde lui-même comme de fort bons effets. Je sais que le Ro a besoin de comptant pour les rentes sur l'hôtel de ville et pou les officiers, ainsi on pourrait ordonner que toutes les caisses du Roi recevraient moitié en comptant et l'autre moitié en billets de monnaie jusqu'au 1er de juillet prochain ; et à l'égard du public, les billets de monnaie auront cours jusqu'au dit temps, à condition que chacun sera tenu de payer un quart en argent comptant. Je fais une différence des caisses du Roi à celles des particuliers, à cause du besoin que le Roi a de comptant pour les rentes et les officiers. Il est nécessaire aussi de faire entendre qu'il ne se fera plus de billets de monnaie et, qu'à l'égard de ceux qui sont faits, ils auront cours comme je viens de dire avec la liberté à tous ceux qui en seront porteurs de les faire convertir à la monnaie ou à la caisse des emprunts, à leur choix, savoir : moitié payables à six mois et moitié payables à douze mois, avec l'intérêt à 10 pour 100 du jour de la conversion. Et, afin d'exciter ceux qui aiment de gros intérêts à la convertir, on s'obligera de leur payer d'avance l'intérêt, et afin que cela ne tire point à conséquence pour d'autres affaires, on pourra dire qu'on paye d'avance l'intérêt de ces billets pour récompenser en quelque manière la facilité que le public a apportée depuis qu'ils ont cours à n'en pas exiger le payement. Cela pourra faire que plusieurs aimeront mieux les convertir à douze mois qu'à six, pour profiter de l'intérêt qu'on payera d'avance. C'est un petit objet à quoi on ne doit pas regarder dans le besoin où l'on se trouve. On pourra aussi dire que c'est afin de finir entièrement desdits billets qu'on

prend un plus long terme que celui qu'on avait d'abord proposé, attendu la difficulté qu'il y a de convertir les matières en pièces de 10 sols, qui sont de la pièce au marc et du marc à la pièce, parce que cet ouvrage s'est trouvé beaucoup plus long qu'on avait cru.

A l'égard des billets de M. de Fléneuf, il est nécessaire que le public soit informé que le Roi en fait son affaire et, pour cela, ordonner qu'on en prendra la moitié en payement pour les contrats de rentes sur l'hôtel de ville, bien entendu qu'ils seront échus et à condition de payer l'autre moitié en deniers comptants, car mon avis ne serait pas qu'on les prît dans toutes les caisses du Roi comme les billets de monnaie ; cela est bien différent dans l'idée du public.

Samuel Bernard fut très heureusement compris pendant quelque temps par M. Forbonnais, inspecteur des monnaies. Il est à remarquer, en passant, qu'il était lui aussi d'une famille de drapiers, comme le furent Colbert et Samuel Bernard, ce qui donne à supposer que le commerce des draps est une excellente préparation pour la finance. Ils employèrent, en effet, pour la pratique des affaires des procédés commerciaux bien en avance sur les moyens employés par les agents du trésor. Cependant, à force d'habileté et de science financière, Samuel Bernard parvint encore une fois à rendre la confiance au public, et le crédit s'établit d'une façon si régulière que les billets se renouvelèrent sans peine et qu'ils passèrent dans le commerce comme l'espèce même. Les denrées reprirent leur cours, les impôts furent acquittés, et les intérêts baissèrent, au lieu de monter sans cesse comme ils faisaient depuis la guerre.

Si la quiétude régnait dans le public, elle désertait, et pour cause, l'esprit du banquier. Dans la correspondance financière de Samuel Bernard, on suit pas à pas ses craintes, ses réclamations et ses espoirs ; ainsi, le 12 février 1704, il s'excuse d'être si importun, mais il ne peut résister sans secours. Le 23 février, il entrevoit qu'en huit jours il peut perdre son crédit ; quelque temps après, il demande

où sont les 20 millions d'assignations qui lui sont dus, en ajoutant : « Qui que ce soit au monde n'a jamais poussé son crédit et bonne volonté aussi loin que moi, mais tout le monde sait que le crédit a des bornes pour grand qu'il puisse être ; ma bonne volonté n'en a point, je l'ai assez fait connaître, mais elle devient inutile par la manière dont je suis traité. »

Plus tard, ne pouvant faire face à 5 millions de livres dus, il écrit encore : « Si, en périssant, je soutenais les affaires de l'État, cela diminuerait mon désespoir, mais il est facile de prévoir que, dès le moment que je manquerai à payer, mon malheur accablera une infinité d'autres et causera immédiatement plus de quarante banqueroutes dans le royaume, qui achèveront d'absorber le peu de ressources qui restaient à l'État et à quelques particuliers. »

Samuel Bernard aimait à être suivi aveuglément dans sa direction financière ; peut-être, en revanche, fermait-il à propos les yeux devant les comptabilités de certains traitants, ce qui peut ressortir de ses plaintes contre un monsieur Romain, trésorier général à la fin de 1705, et de ses regrets amers envers ses prédécesseurs, Le Bas de Montargis, de Pléneuf et de Vieuxcourt, que la postérité traite communément de forbans.

Cette année 1705, désastreuse pour les affaires extérieures, met les finances de la France dans un grand embarras. Les fonds manquaient même pour le service des intérêts. Samuel Bernard se plaint de ne pas être assez consulté et assure qu'il aurait pu une fois de plus aider le Trésor à faire face aux difficultés par l'ingéniosité de ses combinaisons. Très sûr de lui, il dit : « J'aurais eu un moyen certain et remarquable pour cela, mais c'est une chose où il n'y a plus de remède, je ferai toujours ce qui dépendra de moi pour votre service. » Il continue de plus bel son trafic, ne cessant de surveiller tous les points de la place : négociant tantôt avec un commerçant en

vins et eaux-de-vie de Nantes, tantôt spéculant sur les vaisseaux qui sortent de ce même port pour la Flandre et la Hollande, trafiquant sur les piastres de Saint-Malo à Lyon, faisant venir des Pays-Bas tout un commerce de poudres, d'épices et de fanons de baleines. Son esprit attentif sait aussi se défendre contre son émule Crozat, à qui il avait avancé des sommes incroyables que celui-ci ne voulait rendre qu'incomplètement, mais il fit intervenir Chamillard pour lui rappeler ses engagements. Il n'a pas tort de s'écrier : « Il faut une conduite infinie pour gouverner de pareilles choses ; si j'avais eu le tout à conduire, les billets de monnaie seraient encore dans leur première réputation. Vous savez, Monseigneur, qu'il y a présentement un an, qu'Huguetan donna un coup furieux en Hollande et en Angleterre à nos billets de monnaie ; j'étais chargé pour lors de l'Italie, la Flandre et l'Espagne, et de tous les subsides, et si j'étais de 35 millions en avance pour votre service sans avoir aucune assignation, la tête ne me tourna pas pour cela. Je repris vigueur et, sans vous importuner de mes chagrins, j'écrivis hardiment de mon chef, par toute l'Europe, à tous ceux qui ne montraient qu'ils voulaient plus de billets de monnaie, que je leur étais garant, en mon propre et privé nom, de payer en argent comptant les billets de monnaie qu'il leur resterait entre les mains pour mes affaires, en cas qu'il arriva le moindre échec ; cela apaisa tous mes correspondants et tint les billets de monnaie en réputation ; mais, dès que l'on a donné en nantissement, cela a tout perdu et m'a donné bien de la peine. »

Samuel Bernard explique en 1706, à Chamillard, qu'il ne peut lui-même fixer le prix des changes et le prie de se fier à lui. Cette réserve lui est salutaire, car, les taux variant considérablement d'une place à l'autre de l'Europe, il ne manque pas de spéculer ferme sur les changes. Jaloux de son crédit, il sait habilement faire valoir sa supériorité sur tous les autres banquiers. A propos même

d'une affaire qu'il jugeait mauvaise, il dit, par exemple, à Chamillard : « si on veut la faire à tout prix, qu'on s'adresse à moi ».

Outre ses incessantes spéculations, il continue d'assurer le service des fonds, et il avance, en 1706, 2 millions tous les mois pour l'armée. En 1708, il aide le duc d'Orléans pour sa guerre en Espagne. « M. le duc d'Orléans compte emporter en Espagne 10 millions en assignations. Il a des lettres de Samuel Bernard pour 6 millions, et ces lettres n'ont jamais été protestées en Espagne. Ces 6 millions, par le change, ne produiront que 4 800 000 livres qu'il touchera dans le cours de cette année, à 400 000 francs par mois. » (*Journal de Dangeau.*)

Ses plaintes éternelles continuent. Non seulement il n'est pas payé, mais encore il sent qu'on n'a pas en lui la même confiance, ce qui l'attriste et le froisse, car on a insisté auprès de lui pour l'exécution de certains payements, et il demande qu'on le laisse libre : « J'ai cru mériter qu'on me traîtât aussi bien qu'on en trait[e] d'autres, qui ne se sont jamais sacrifiés la centième parti[e] de ce que je me suis sacrifié pour le roy, mais je ne sai[s] qu'obéir autant qu'il dépendra de moi. »

Desmarets, ayant besoin de Samuel Bernard pour fon[-] der une banque, flatte sa vanité en lui disant, qu'éta[nt] l'homme accoutumé à faire des choses extraordinair[es] et au-dessus des autres, il lui demande son appui. De[s-] marets, en 1708, avait remplacé officiellement Chamilla[rd] aux finances. Contrôleur général depuis 1703, il éta[it] un homme de la carrière, fin diplomate, connaisse[ur] aussi en hommes.

Ayant besoin de fonds pour l'ordinaire de la guerre, il ne pou-vait en trouver. Samuel Bernard lui-même fermait sa bourse mais par un subterfuge assez habile il arriva à ses fins. Il pri[a] Louis XIV de jeter assez de poudre aux yeux du banquier pou[r] que celui-ci cédât. Samuel Bernard avait répondu à Chamillard, quand il lui fit cette même éternelle sollicitation de prêts pour le[s]

affaires de roi : « quand on a besoin des gens, c'est le moins qu'on fasse la demande soi-même ». Louis XIV était assez fin pour le comprendre, et l'entrevue de Marly eut lieu, entre le grand roi et le grand financier. Cette rencontre était, paraît-il, extraordinaire, et Saint-Simon y consacre une grande page dans ses *Mémoires*.

« Le Roi coupa plaisamment la bourse à Samuel Bernard. » Le Roi, sur les cinq heures sortit à pied et passa devant tous les pavillons du côté de Marly. Bergheyeck sortit de celui de Chamillart pour se mettre à sa suite. Au pavillon suivant, le roi arrêta. C'était celui de Desmarets, qui se présenta avec le fameux financier Samuel Bernard qu'il avait mandé pour dîner et travailler avec lui. C'était le plus riche de l'Europe et qui faisait le plus gros et le plus assuré commerce d'argent. Il sentait ses forces, il y voulait des ménagements proportionnés... Le Roi dit à Desmarets qu'il était bien aise de le voir avec M. Bernard, puis tout à coup se mit à dire à ce dernier : « Vous êtes bien homme à n'avoir jamais vu Marly, venez le voir à ma promenade, je vous rendrai après à Desmarets. » Bernard suivit et, pendant qu'elle dura, le roi ne parla qu'à Bergheyeck et à lui et autant à lui qu'à l'autre, les menant partout et leur montrant tout également avec les grâces qu'il savait si bien employer quand il avait dessein de combler. J'admirais, et je n'étais pas le seul, cette espèce de prostitution du roi, si avare de ses paroles, à un homme de l'espèce de Bernard. Je ne fus pas longtemps sans en apprendre la cause, et j'admirai alors où les plus grands rois se trouvent quelquefois réduits.

Desmarets ne savait plus de quel bois faire flèche ; tout manquait et tout était épuisé. Il avait été à Paris frapper à toutes les portes : on avait si souvent et si nettement manqué à toutes sortes d'engagements, et aux paroles les plus précises, qu'il ne trouva partout que des excuses et des portes fermées. Bernard, comme les autres, ne voulut rien avancer : il lui était beaucoup dû. En vain Desmarets lui représenta l'excès des besoins les plus pressants et l'énormité des gains qu'il avait faits avec le roi. Bernard demeura inébranlable. Voilà le roi et le ministre cruellement embarrassés. Desmarets dit au roi que, tout bien examiné, il n'y avait que Bernard qui pût le tirer d'affaires, parce qu'il n'était pas douteux qu'il n'eût les plus gros fonds et partout ; qu'il n'était question que de vaincre sa volonté et opiniâtreté même insolente qu'il lui avait montrée, que c'était un homme fou de vanité, capable d'ouvrir sa bourse si le roi daignait le flatter. Dans la nécessité si pressante des affaires, le roi y consentit, et pour tenter ce secours avec moins d'indécence et sans risquer de

refus, Desmarets proposa l'expédient que je viens de raconter. Bernard en fut la dupe : il rentra de la promenade du roi chez Desmarets tellement enchanté, que d'abord il lui dit qu'il aimait mieux risquer sa ruine que de laisser dans l'embarras un prince qui venait de le combler et dont il se mit à faire des éloges avec enthousiasme. Desmarets en profita sur-le-champ et en tira beaucoup plus qu'il ne s'était proposé.

Samuel Bernard écrit à Desmaretz pour lui montrer que l'établissement d'une banque s'impose afin de régulariser le cours des billets dans le public. Il lui explique égalemment la nocivité de la mesure que voudrait prendre le contrôleur général, c'est-à-dire baisser encore la valeur des louis d'or et des écus d'argent.

Comme cette banque n'est pas pour ainsi dire un papier substitué à un autre, mais de l'argent substitué à un papier pour un prix fixe, je n'y trouve aucun danger et trouve au contraire qu'il est nécessaire de faire cet établissement avant que le public ait senti la rareté de l'argent, qu'il y aura après le rabais.

Desmarets n'a pas répondu à la grande lettre de Samuel Bernard, à cause des difficultés qu'il découvre et qu'il n'avait point prévues. « Il est plus persuadé que jamais, réplique, le 21 août, son associé Nicolas, non seulement de l'utilité de la banque, mais aussi de la nécessité indispensable de l'établir, tant pour l'avantage de Monseigneur que pour celui du public, parce que ce dernier convertira avec plaisir les billets de monnaie en billets de banque, à cause de la perte médiocre de 5 pour 100 et d'autant plus qu'il pourra avoir en tout temps des espèces contre les billets de banque. La banque donnera des billets de 100 livres pour 95 livres d'espèces. L'expérience qu'il a des banques qui sont établies hors du royaume et l'utilité qu'il sait qu'on en retire le persuadent que celle-ci sera encore plus avantageuse. »

Toujours à propos de cette banque, Desmarets reçoit de Trudaine, intendant à Lyon, cette lettre : « L'on dit que vous avez formé une compagnie à la tête de laquelle sont les sieurs Bernard, Nicolas, Croisat, Prondre et autres qui doivent faire pour 20 millions de livres de petits billets de 100 livres que l'on dénommera « billets de la Banque

Royale » ; que l'on retirera avec ces billets de banque autant de billets de monnaie ; que ces billets de banque se prendront dans toutes sortes de payements pour argent ; que le roi les recevra dans toutes ses recettes et les donnera de même ; qu'il en payera les rentes de l'hôtel de ville ; enfin, qu'ils ne seront point différents de la monnaie ; parce que la compagnie qui les fait aura un fonds prêt pour rembourser ceux qui en voudront la valeur à 5 pour 100 de perte. »

Malgré les efforts de Desmarets, l'année 1709 fut désastreuse ; Marlborough battait nos armées à Malplaquet, et Samuel Bernard faisait une retentissante banqueroute à Lyon. Dès l'année 1704, quelques rumeurs menaçantes étaient déjà venues du côté de cette place, faisant prévoir tout le fracas que ferait cette banqueroute. Au commencement de cette année, certaines vapeurs inquiétantes se lèvent devant l'astre de Samuel Bernard, annonçant la venue de l'orage. On commence à se méfier de lui. Urbain Lefèvre, conseiller d'État, écrit :

« J'avoue que j'ai eu créance en Bernard et depuis que je le connais ; je me suis toujours défié de ses idées et il les a toutes exécutées. Étant peu accrédité, il entreprit par mon moyen les remises de Pologne pour la royauté de M. le prince de Conti et les exécuta contre toute apparence. Vous avez vu de plus près que moi ce qu'il a fait pour payer les armées pour M. Chamillard : tout cela peut faire croire qu'il soutiendrait la banque comme il le dit, mais il est plus prudent de ne s'en pas fier à lui. »

Samuel Bernard n'exagérait rien, et même le prévôt des marchands, M. Ravat, certain du péril qui menaçait ville, pour que l'on comprît mieux ses alarmes, disait le contre-coup se ferait sentir à Paris et à Marseille. désastre menaçait de plus en plus dans les premiers is de 1709, le discrédit des billets augmentait de jour jour, et il était nécessai d'avoir des fonds pour y urvoir, disait encore M Trudaine. Le papier de Ber-

nard est refusé en avril ; le public perd 50 pour 100 sur les billets, et Samuel Bernard déclare un découvert de 30 millions. Mais Desmarets, sachant que cette banqueroute, endossée par Samuel Bernard, n'est en somme que la faillite du trésor royal, fait ce qu'il peut pour l'aider.

A la nouvelle de l'échec des négociations diplomatiques de Torcy, secrétaire d'État pour les affaires étrangères, Samuel Bernard écrivait, le 4 juin 1709, à Desmarets : « J'ai appris avec douleur les cruelles demandes que les ennemis font pour la paix. Je conçois, avec bien du chagrin, l'embarras où cela vous met ; voyez, monseigneur, à qui je puis être bon pour les fonds et où vous en aurez besoin. J'espère être en état de vous rendre service le mois prochain. Je me mettray au feu pour y réussir. Je vous supplie très humblement, monseigneur, de n'en pas douter un moment et d'être persuadé de l'attachement que j'ai pour Votre Grandeur. Je vous supplie encore très humblement, Monseigneur, de l'éprouver. »

Un arrêt fut envoyé à M. Trudaine dans lequel il était presque ordonné aux financiers de ne pas mettre en circulation des billets qui se liquideraient avec perte et d'attendre trois années, au bout desquelles les billets seraient remboursés avec intérêts. Pendant ce temps Samuel Bernard prenait des arrangements avec le banquier Lullin ; sa mort étant survenue, ses héritiers tinrent ses engagements. Mais il y eut un fort départ de banquiers de Lyon pour Genève : l'associé de Lullin, Fizeaux, Castan, etc... Ils étaient aidés en sous-main par le prévôt des marchands et par Trudaine lui-même qui rendait Bernard responsable du désastre qui arrivait. Mais Samuel Bernard n'entend pas qu'on lui tienne tête, il écrit à Desmarets : « Je sais à n'en pas douter qu'il (le prévôt) a aidé à son évasion. J'en dirai le détail à Votre Grandeur quand il lui plaira ; je l'ai caché jusqu'à présent parce que je ne suis pas bien aise de me faire des ennemis. J'ai déjà assez d'envieux, qui sont fâchés que

je puis rendre le petit service qu'aucun d'eux ne peut faire. » Il demande un sauf-conduit pour ramener Fizeaux en France et le faire juger, fait condamner Castan aux galères perpétuelles et arrêter Mme Castan, venue à Lyon pour enlever les papiers de son mari. Tout de même les affaires s'arrangent avec l'argent du banquier Crozat, obligé de rendre à Bernard les services qu'il en avait reçus lui-même.

Le désastre financier de 1709, appelé la banqueroute de Lyon, retombe injustement sur la mémoire de Samuel Bernard, car elle incombe entièrement au trésor royal, qui fut dans l'impossibilité de rembourser les fonds prêtés par le banquier. Saint-Simon raconte ainsi l'histoire de cette banqueroute :

« Samuel Bernard culbuta Lyon par sa prodigieuse banqueroute dont la cascade fit de terribles effets. Desmarets reconnut autant qu'il lui fut possible les billets de monnaie et leur crédit en fut cause ; le célèbre banquier en fit voir pour 20 millions, il en devait presque autant à Lyon ; on lui donne 14 en bonnes assignations, pour tâcher de le tirer d'affaire avec ce qu'il pouvait faire de ses billets de monnaie. On a prétendu depuis qu'il avait trouvé moyen de gagner beaucoup à cette banqueroute, mais il est vrai qu'aucun particulier de cette espèce n'ait jamais tant dépensé, ni laissé et n'ait jamais eu à beaucoup près un si grand crédit par toute l'Europe, jusqu'à sa mort arrivée à quatre-vingt-cinq ans, depuis il en fut excepté Lyon et la partie d'Italie qui en est voisine où il n'a jamais pu se rétablir. »

De 1709 à 1715, Samuel Bernard rebondit peu à peu ; remboursé par le Trésor, il reprend avec son crédit renaissant le cours de ses avances de fonds et de ses spéculations heureuses. Il reste toujours « le plus grand banquier de l'Europe », celui qui prête aux rois. En 1712, le roi de Suède, Charles XII, faute d'argent, ne pouvait continuer à soutenir ses armées en Poméranie ; ses dernières défaites lui ayant coupé son crédit. Son ministre à Paris, le comte de Sparre, eut l'idée d'aller trouver Samuel Bernard. « Sparre alla dîner chez lui, il le flatta, et, au sortir de table, le banquier fit délivrer au comte de Sparre 600 000 livres ; après quoi il alla chez le ministre, marquis de Torcy, et lui dit : « J'ai donné en votre nom 200 000 écus à la Suède, vous me les ferez rendre quand vous pourrez. » (Voltaire.)

A la mort de Louis XIV, en 1715, éclate l'aveu du terrible passif des finances, plus d'un milliard ; la nécessité d'une banqueroute s'impose et le Régent allait la proclamer, mais le duc de Noailles, membre du Conseil, le supplie de ne pas encore l'énoncer. Il fut décidé qu'on imposerait aux traitants une formidable suée d'or, et aussitôt la racaille de la finance s'alarme et détale. Brissart, fermier général, tâche de passer à l'étranger, et on arrête en pleine forêt de Bondy des chariots embourbés par le poids de l'or qu'ils contenaient. Pléneuf court en Italie, Moras en Angleterre, mais les grands banquiers paient résolument ; Samuel Bernard lui-même va au devant des perquisitions et, toujours magnifique, dépasse dans sa taxe celles de tous les autres banquiers, en envoyant une dizaine de millions au Trésor. Les Croza furent taxés à 6 millions ; cependant l'influence de Samuel Bernard se trouva éclipsée par celle du banquier Law protégé du Régent et qui voulait évincer Bernard à tout prix. Dangeau en parle dans son *Journal* : « 18 octobre 1715 : on tint hier un grand conseil chez M. Amelot pour examiner la banque, qui avait été déjà bien examinée chez le duc de Noailles mardi dernier ; elle le sera encore demain chez M. d'Argenson. On y fait venir des banquiers et des principaux négociants de Paris. M. Law a prié M. le duc d'Orléans d'en exclure le seul Bernard. »

Mais cet éloignement dura peu, car Samuel Bernard ne travaillait pas dans les chimères comme le banquier écossais, et personne ne savait comme lui manier les réalités, pour le plus grand bien de tous, est-il juste d'ajouter ; aussi revient-on rapidement à lui. Barbier dit dans son *Journal* de décembre 1720 :

« On parle fort de changement dans les finances. Law ne tient pas à grand'chose. Son parti est bas ; on dit que M. Croizat et les Paris, Samuel Bernard, « garde du Trésor royal », sont très bien ensemble pour le perdre et offrent entre eux 60 millions. »

« Le changement est véritable ; M. Law n'est plus en place. On dit que c'est lui qui a demandé à se retirer et à n'avoir plus ce poste.

M. le Pelletier de la Houssaye, conseiller d'État et à présent chevalier de M. le régent, est contrôleur général des finances ; sous lui, M. d'Ormesson, beau-frère de M. d'Aguesseau, chancelier, et M. de Gaumont, chef du conseil de M. le prince de Conti, tous deux maîtres des requêtes ; MM. Croizat et Bernard à la tête de la Compagnie des Indes, ce sont deux hommes puissamment riches. Avant que Law fût ici, ces deux hommes étaient riches de plus de 10 millions chacun. Samuel Bernard est, au demeurant, un grand fripon, qui a été cause, en 1709, d'une banqueroute de 20 ou 30 millions, qui se fit tant à Lyon qu'à Genève ; au surplus, il a quatre-vingts ans, il ne sera pas longtemps dans cette place.

On dit qu'ils associent avec eux cinq ou six gros négociants de aint-Malo. Cela pourra peut-être à la fois faire une compagnie onsidérable pour le commerce. »

Après la faillite du système de Law, c'est encore et toujours à amuel Bernard qu'on s'adresse pour réparer les désordres financers causés par autrui, et ses avis sont scrupuleusement écoutés au conseil présidé par le régent, auquel il s'adresse en ces termes : Vous savez bien, monseigneur, que je n'ai jamais été pour le ystème, mais, à présent qu'il est établi, il le faut maintenir, et our cela il ne faut point toucher aux billets, ni augmenter argent, car cette augmentation fera périr tout le commerce avec tranger. » Laissons Mathieu Marais procéder dans son récit :

Le conseil est convenu de ces propositions, et qu'il fallait nner quelque argent aux boulangers, aux bouchers et marands de bois. En sortant, Samuel Bernard a demandé s'il ouvait mander aux étrangers cette disposition sur les billets et argent. Le régent lui a dit que oui et qu'il lui ferait plaisir. Il a fait et, sur-le-champ, le change est devenu meilleur.

« Le bruit s'est répandu que Samuel Bernard a gagné 100 milons dans les seules actions d'Angleterre et plus. Car 1 700 livres erling, par le change d'aujourd'hui, montent à plus de 100 milons. Le contrôleur général a mandé Samuel Bernard, qui a dit qu'il ne voulait ni qualité, ni intérêt dans la Compagnie ; qu'il donnerait son temps, ses avis et ses mémoires pour examiner l'état des choses, mais qu'il ne ferait rien pour se déshonorer ni se ruiner. »

Il ne fut pas dfficile à Samuel Bernard de reprendre

entièrement ses positions et de repartir à nouveau ; avance des fonds pour assurer le service des troupes, e c'est l'éternel retour des prêts et des plaintes à cause de remboursements qui tardent. Il reçoit cette magnifiqu réponse du duc de Noailles : « Qu'il n'avait aucun fond à lui rendre, mais que, s'il voulait lui en indiquer pa quelque moyen convenable, il satisferait volontiers à s parole ».

Nous ne sommes plus au temps du grand roi : la direc tion des finances flotte ; Samuel Bernard s'en aperço à son détriment, les ordres et les contre-ordres se suc cèdent, on lui donne des autorisations qu'on lui repren peu après, ce qui met des entraves dans ses opération de finance et aussi dans son commerce. Après avoir fai venir près d'un million de marchandises sur quatre vais seaux, qui arrivaient à Rouen après six semaines d tempête, ils sont bloqués par les glaces dans ce port. O ne pouvait faire venir les marchandises par terre jusqu Paris à cause des voleurs, et on refuse l'autorisation d les vendre. Il est obligé d'expliquer par le menu que plus petit arrêt dans le rouage des affaires entrave le tou Mais le public n'a plus confiance qu'en lui ; Mathi Marais lui rend grâce à ce sujet : « Le change avait bais mais il a aussi remonté par le moyen de M. Bernard, q a pris sur cela de très grands engagements. » Et il lais même Louis XV puiser à pleines mains dans sa bour

Dans la vie des particuliers, comme dans celle d peuples, les événements ont tendance à s'engend pareillement ; l'expérience n'atténua pas la vanité Samuel Bernard, il se vit encore une fois payé de la mê monnaie dont Louis XIV l'avait si bien gratifié à Marl cette fois la scène se passa à Choisy, où il se trouva comme par hasard, et Louis XV lui dit : « Vous voyez, monsieur Bernard, que je vais à la chasse. La promenade convient mieux à votre âge, aussi vous laisserai-je dans les mains du duc de Noailles ; il vous mènera voir ici tout

ce que vous voudrez, vous promènera dans les jardins, vous donnera à dîner ensuite et vous parlera de l'argent dont j'ai besoin et que je vous demande. » Et Bernard de dire à Noailles : « Ma foi, vous pouvez l'assurer qu'avec ces façons-là on gagne le cœur des gens, et que Sa Majesté peut disposer de ma fortune. »

Il en disposa tant et si bien qu'un mémoire du 29 avril 1732 indique les sommes dues pour payer « Messieurs les ambassadeurs et ministres du roi dans les cours étrangères ».

Ce vieillard de quatre-vingts ans avait la tête aussi lucide qu'auparavant ; sa vieillesse n'éprouve jamais le besoin de repos, et seule la mort put arrêter les opérations financières du grand banquier, en 1739.

Pendant près d'un demi-siècle, sans défaillance, sans fatigue, le magnifique cerveau de Samuel Bernard poursuivit sa fonction. Cet organisme puissant est là, qui dirige, combine, soutient de toutes ses forces, de toute sa bonne volonté, de toute sa fortune, le plus grand royaume du monde. Qu'importent les estampes moqueuses, les pamphlets et les injures adressés à Samuel Bernard, qu'on trouve parsemés dans le cours des chroniques de l'époque? Si Voltaire, dans un moment de dépit, appelle le fils de Samuel, en signe de mépris : « juif, fils d'un juif, banqueroutier, fils d'un banqueroutier », qu'importe? Sans lui, Louis XIV n'aurait pas continué le cours de ses campagnes, et son royaume ne serait pas resté une puissance prépondérante ; il est donc juste que Samuel Bernard apparaisse sous son véritable jour et vienne se ranger dans la phalange des hommes illustres qui entourèrent Louis XIV et lui méritèrent le nom de « Grand ».

Il faut aussi rappeler une dernière bagatelle : « En février 1733, Samuel Bernard », dit Barbier dans sa chronique, « qui prête à tous ceux qui ont de grandes charges dans ce pays-ci, a pensé qu'il ne lui manquait plus que de faire des rois. Il a prêté 4 millions au roi Stanislas, et

le beau-père de Louis XV redevint pour deux ans roi de Pologne. »

Dernier jeton oublié par ce magnifique personnage peu de temps avant qu'il dût quitter cette table de jeu, où pendant près de cinquante ans il avait tenu banque ouverte pour un des plus grands rois du monde.

C. d'ANDOUINS.

